

# ► Horizon 2030 ◀

## Quelles perspectives pour nos forêts ?

► Un peu plus d'un an après les premières annonces liées au plan de relance post-Covid, le gouvernement déploie une nouvelle série de mesures forestières travaillées en filière à l'occasion des Assises de la forêt et du bois. Face aux incertitudes liées au changement climatique, cette ébauche de politique forestière nationale entend structurer l'action publique jusqu'à la fin de la décennie. De quoi permettre aux forestiers d'envisager sereinement l'avenir à moyen terme? Recherche, renouvellement, résilience, emploi, débouchés..., les forestiers et la filière se mettent en ordre de marche pour dessiner la forêt française de demain. ◀

*Dossier réalisé par  
Charlotte Lance et Blandine Even*



# Quel bilan pour France Relance ?

**Dans le contexte de France Relance, le gouvernement fixait fin 2020 un objectif de renouvellement forestier sur 45 000 hectares de forêt à améliorer, adapter, régénérer ou à reconstituer avant fin 2023, avec environ 50 millions d'arbres.**

Le 22 décembre 2020, la remise de la feuille de route des professionnels de la forêt ainsi que la signature d'une charte d'engagement avec l'État marquaient le départ d'une stratégie de renouvellement forestier ambitieuse: le déblocage d'aides à la reconstitution de peuplements pour trois cas de figures: les peuplements sinistrés par des crises sanitaires (I), ceux apparaissant comme vulnérables aux effets du changement climatique (II) et, enfin, les peuplements pauvres avec l'objectif d'améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique (III). Fransylva, aux côtés des acteurs de la filière, avait longtemps demandé une aide conséquente pour renouveler les forêts françaises qui souffrent face au changement climatique. « Dans le contexte France Relance, nous avons été entendus et disposons maintenant de 730 jours pour allouer une enveloppe de 150 millions d'euros. Le compte à rebours est lancé! Mais pour réussir ce défi, il est primordial de se mobiliser... » prévenait Antoine d'Amécourt, président de Fransylva.

L'appel a été entendu. Depuis début 2021, le reboisement de 25 000 hectares a été subventionné par les pouvoirs publics, dont une majorité de surfaces d'épicéas sinistrées par les scolytes. 100 % des objectifs en surface ont été remplis. Sur les 95 millions d'euros à allouer aux dossiers « appel à manifestation d'intérêt », 86 millions d'euros ont trouvé preneurs. Pour les dossiers individuels, proposés directement aux propriétaires, les trois quarts des fonds ont été attribués (19 millions d'euros sur les 25 millions possibles). Pour le choix des essences, pour remplacer les peuplements pauvres, les gestionnaires ont d'abord choisi à proportion égale le douglas (27 %) et le pin maritime (27 %), avant le chêne sessile (19 %). Dans les forêts sinistrées par un aléa climatique, un incendie, et par tout

autre ravageur que les scolytes, le chêne sessile est plus demandé que le douglas (26 % des plants contre 23 %). Le volet « Ia » des aides au reboisement de France Relance concentrait les financements sur les zones sinistrées par les scolytes. Avec 19 millions de m<sup>3</sup> et 55 000 ha d'épicéas touchés entre septembre 2018 et fin 2021, la crise des scolytes est l'une des crises sanitaires les plus marquantes de la décennie. « Les zones concernées sont essentiellement le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté. Le volume des bois scolytés depuis le début de la crise (septembre 2018) est estimé pour ces deux Régions à 32 % du volume sur pied des pessières de plaine (en dessous de 800 m d'altitude) », selon le Département de la santé des forêts. Sept millions de m<sup>3</sup> d'épicéas ont été récoltés en anticipation, soit environ 30 000 hectares de forêts rasés rien qu'en Bourgogne-Franche-Comté.

« Il faut retenir que les propriétaires se sont mobilisés à la hauteur des attentes, surtout dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, où nous avons bien compris l'importance de la crise. Nos deux Régions sont celles qui ont mobilisé le plus de surface dans le plan de relance et où il n'y a quasiment pas de contestation des travaux menés », indique Christian Bulle, président de Fransylva Franche-Comté. Avec 936 dossiers en 2021, la Bourgogne-Franche-Comté est la première Région mobilisée « sans surprise au vu de l'ampleur des mortalités », suivie de la Nouvelle-Aquitaine (869 dossiers) et du Grand Est (808 dossiers). Face aux dégâts, il y a encore beaucoup à faire. « Le plan de relance en 2021 a concerné pour toute la France 17 000 ha sinistrés, dépérissants et vulnérables alors que

02. 25 000 ha de (re)boisements déjà subventionnés. Sylvain Gaudin @ CNPF.

les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est cumulent 55 000 ha ruinés», souligne Christian Bulle. Pour reboiser, les opérateurs (coopératives, experts, gestionnaires indépendants, propriétaires) ont majoritairement choisi le douglas. La nécessité de mélanger les essences pour mieux affronter le changement climatique profite aussi au chêne sessile qui sera présent à hauteur de 24 %. « En région, les essences employées sont le douglas, le chêne sessile, le sapin pectiné suivi par des essences diverses feuillues et résineuses telles que mélèze, cèdre de l'Atlas, chêne pubescent. Dans beaucoup de dossiers, les opérateurs et les propriétaires se sont appuyés sur la régénération naturelle. Nos propriétaires veulent reconstituer un état boisé où la production est bien un facteur pris en compte, mais où la résilience est primordiale, commente Christian Bulle. La plupart des opérateurs font plus et mieux en matière de biodiversité que ce que prévoient les conditions d'attribution des aides. Il y a toujours des exceptions, mais elles sont peu fréquentes et on les regrette. »

Pour la suite, le syndicat franc-comtois affirme qu'il faudra aller plus loin, mais sans précipitation. « Il existe toujours aujourd'hui des disparités entre les surfaces détruites et les surfaces aidées. En parallèle des aides France Relance et des aides Fransylva Services, certains propriétaires investissent de manière indépendante ou attendent d'observer une éventuelle régénération naturelle. » Mais il est difficile d'en connaître la proportion. « La précipitation politique a eu tendance à imposer des délais courts, sans tenir compte du temps d'observation, du temps nécessaire pour la production des plants, avec comme facteurs aggravants le goulot d'étranglement lié à la sur-sollicitation des entrepreneurs de travaux forestiers et des gestionnaires et une quasi-absence des graines en 2021 », observe Christian Bulle. Il faudra être vigilant quant à récolte de graines cette année et surveiller les jeunes plantations, fragilisées par le grand gibier ainsi que les premières observations de rougissement sur les jeunes douglas, après un printemps 2022 chaud et sec.

03. Une pénurie de plants de chêne pubescent. Sylvain Gaudin @ CNPF. | 04. Le douglas majoritairement choisi par les propriétaires et les gestionnaires. @ CFBL. | 05. Remplacer les épicéas scolytés dans le Grand Est. @ Sylvain Gaudin @ CNPF.





# Renouvellement : France 2030 prend le relais

**Le gouvernement a annoncé la poursuite et la pérennisation des aides en faveur du renouvellement forestier. La mise en place d'un dispositif durable est prévu à partir de 2024.**

L'objectif : agir en faveur de la reconstitution des forêts en dépeuplement, de l'adaptation des peuplements identifiés comme vulnérables, de l'amélioration des peuplements pauvres afin qu'ils puissent contribuer à l'atténuation du changement climatique. Il s'agit tout d'abord du renforcement des aides accordées dans le cadre de France Relance avec 78 millions d'euros supplémentaires d'ores et déjà déployés pour le renouvellement forestier. Cette somme sera répartie de la façon suivante : 48 millions pour les gestionnaires lauréats de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt), 10 millions pour le guichet ouvert en direct aux propriétaires et 20 millions pour la forêt domaniale. Jugé stratégique, le renouvellement forestier sera également soutenu à partir de septembre 2022 par le déploiement de 200 millions d'euros de dotation dans le cadre de France 2030 avec, en prévision, un système de taux de subvention bonifié pour encourager la cohésion de la filière et les démarches les plus vertueuses d'un point de vue environnemental. En parallèle, un second appel à projets de France Relance en faveur de la filière graines et plants est prévu (5 millions d'euros). La mise en place d'un dispositif pérenne dans la continuité des

bilans de France Relance et de France 2030 est prévue à partir de 2024 : ce dispositif sera doté de 100 à 150 millions d'euros par an. À partir de 2023, l'Ademe prendra en charge en tant qu'opérateur unique la gestion des aides de la filière. Autre bonne nouvelle pour les porteurs de grands projets, le plan de relance 2022 ne sera pas soumis à la règle « de minimis », conformément à une demande exprimée entre autres par Fransylva. Ce dispositif de l'Union européenne plafonnait les aides aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers. Une même entité ne pouvait recevoir que 200 000 euros maximum d'aides qualifiées de « de minimis » sur une période glissante de trois exercices fiscaux. Pour les forestiers, la sortie du règlement « de minimis » signifie la disparition du plafond global d'aides au renouvellement.

En matière de fiscalité, les mesures liées au Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement (DEFI) en forêt seront prolongées dans le cadre de la loi de finances 2023.

08. Engager des actions concrètes. @Pascal Charoy.

## CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL FORÊT-GIBIER

Inquiets de voir les jeunes arbres du plan de relance servir de nourriture au grand gibier, les participants aux Assises ont souligné la nécessité du dialogue, en particulier pour faciliter la préservation ou la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique. Le gouvernement annonce ainsi l'installation d'un « Comité technique national de l'équilibre forêt/gibier » piloté par le ministère de la Transition écologique, en coordination avec le ministère de l'Agriculture. Il « appuiera ses travaux sur le baromètre national de l'équilibre forêt-gibier qui sera constitué avant la fin de l'année 2022. Il aura vocation à partager les

remontées d'information des territoires pour appuyer la mise en œuvre d'actions concrètes. Des actions seront entreprises, sous la coordination des préfets, dans les territoires où les populations de gibier resteront trop importantes et dont la responsabilité des grands animaux dans le déséquilibre forêt-gibier est démontrée ». L'instruction technique paraîtra prochainement. Il est à souligner que, pour 2021, 15 % des montants alloués dans le cadre du volet forestier du plan de relance ont été consacrés aux protections de gibier...